



République Française

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 26 MARS 2024

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 20 mars 2024, s'est réuni dans la salle consulaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles – 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

Mme Claire MEGARD, Mme Cécilia HORCKMANS, Mme Catherine SGRAZZUTTI

Commune d'Andilly

M. Gérard LACROIX (Suppléant)

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT

Commune de Cercier

M. Patrice PRIMAULT

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Claude ANTONIELLO, M. Bernard DESBIOLLES, M. Jean PALLUD, Mme Sonia EICHLER, Mme Chrystel BUFFARD *procuration*, M. Nathan JACQUET, Mme Valérie PERAY, M. Jérôme JONFAL

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Menthonnex en Bornes

Mme Nathalie HENRY

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEDEVAND

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray-en-Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 25 Absents : 3

Secrétaire de séance : Mme Sylvie MERMILLOD

Date d'affichage : 28 MARS 2024

OBJET : AVENANT N°1 RELATIF AU LOT 08 « CLOISONS – DOUBLAGES – FAUX PLAFONDS » DU
MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LE GROUPE SCOLAIRE DE CUVAT

AVENANT N°1 RELATIF AU LOT 08 « CLOISONS – DOUBLAGES – FAUX PLAFONDS » DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LE GROUPE SCOLAIRE DE CUVAT

Vu l'exposé de M. Pierre Gal, Vice-Président en charge des bâtiments et du patrimoine ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération n°2020-63 du Conseil communautaire en date du 30 juillet 2020 ;

Monsieur le Vice-Président rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, en tant que maître d'ouvrage unique pour son compte et celui de la Commune de Cuvat, a conclu des marchés de travaux relatifs à la réhabilitation et à l'agrandissement du groupe scolaire de la Commune ainsi qu'à la création d'une cantine-garderie.

Il rappelle que le lot n°8 « Cloisons – Doublages – Faux plafonds » a été attribué à l'entreprise FOREZ DECOR pour un montant hors taxes de 221 125 euros.

Monsieur le Vice-Président indique que cette modification concerne des travaux modificatifs dans le bâtiment existant suite à des aléas de chantier. Cette modification répond également à la nécessité de réaliser une séparation coupe feu entre l'école et les appartements.

Par conséquent, il indique qu'il est nécessaire de procéder à la conclusion d'un avenant en plus-value pour un montant de 18 359,57 euros HT, représentant ainsi une évolution du montant initial du lot de 8,30%.

Il précise que cette somme est à la charge de la CCPC en ce qu'elle concerne la partie scolaire de l'opération.

Le projet d'avenant ci-dessus exposé et ses annexes sont joints à la présente délibération.

Monsieur le Vice-Président invite donc le Conseil à examiner ce dossier.

**Le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, votée à l'unanimité**

→ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer, dans les conditions sus-énoncées, l'avenant n°1 au lot 8 « Cloisons – Doublages – Faux plafonds » du marché de travaux de l'école de CUVAT

La Secrétaire de Séance
Sylvie MERMILLOD

Acte certifié exécutoire le : 28 MARS 2024

Le Président
Xavier BRAND





Envoyé en préfecture le 27/03/2024
Reçu en préfecture le 27/03/2024
Publié le 
ID : 074-247400112-20240326-DEL_2024_17-DE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS
AVENANT N°01

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Communauté de Commune du Pays de Cruseilles
Représentée par son Président en exercice, Monsieur Xavier BRAND
268, route du Suet
74350 CRUSEILLES
SIRET : 247 400 112 00063

B - Identification du titulaire du marché public

FOREZ DECORS
427, route de Montbrison
42600 CHAMPADIEU
SIRET : 411 974 264 00078

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

Réhabilitation et agrandissement du groupe scolaire et de création d'une cantine garderie sur la commune de CUVAT – LOT 08 – Cloisons – Doublages – Faux plafonds

Réf : 2020 TRA 06

■ Date de la notification du marché public : 25 janvier 2021

■ Durée d'exécution du marché public : 18,5 mois

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 221 125 euros
- Montant TTC : 265 350 euros

Modifications antérieures du marché public :

Nature de l'acte modifiant le marché public	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Nouveau montant
/	/	/	/

D - Objet de l'avenant n°01

- Modifications introduites par le présent avenant n° 01 :

⇒ Travaux modificatifs sur le bâtiment existant conformément aux annexes au présent

- Incidence financière de l'avenant n° 01 :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Non Oui

Montant de l'avenant N° 02 :

- **Taux de la TVA : 20%**
- **Montant HT : 18 359,57 euros**
- **Montant TTC : 22 031,48 euros**
- **% d'écart introduit par l'avenant : 8,30 %**

Nouveau montant du marché public :

- **Taux de la TVA : 20%**
- **Montant HT : 239 484,57 euros**
- **Montant TTC : 287 381,48 euros**

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

A CRUSEILLES, le

Signature

**Le Président,
 Xavier BRAND**

G - Notification de l'avenant n° 02 au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)